



---

## PROCESS

# Devenez prescripteur de la CEPAL !

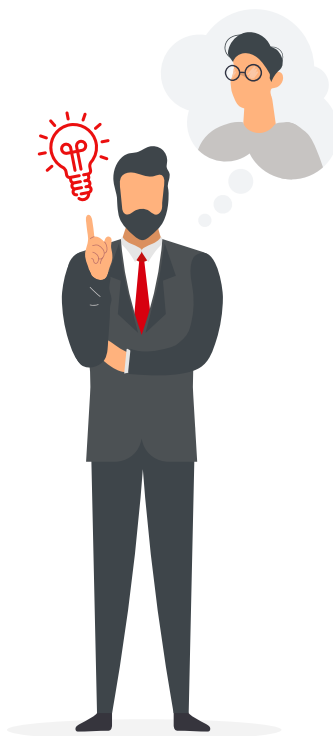
## La cooptation c'est :

- recommander une personne pour un poste à la CEPAL,
- proposer à un ami ou à une connaissance de postuler pour rejoindre notre entreprise.

La cooptation incite chacun à devenir ambassadeur de notre entreprise et de ses valeurs.

## Pour la CEPAL, la cooptation permet :

- d'attirer des talents, les personnes étant recommandées pour leurs compétences,
- de renforcer son attractivité en tant qu'employeur en affirmant et en partageant les valeurs de la CEPAL.



## Les profils...

- **Des coopteurs :** tous les collaborateurs en poste à la CEPAL
- **Des cooptés :** candidats dont les compétences correspondent à nos postes
- **Les postes ouverts à la cooptation :**
  - › L'ensemble des métiers du réseau (toutes localisations)
  - › Les postes publiés sur notre site de recrutement pour les fonctions supports

Les anciens collaborateurs de la CEPAL ou du Groupe BPCE (stagiaires, alternances ou CDD inclus) ne sont pas considérés comme cooptés.

# Recevez une prime de cooptation !

## La CEPAL versera une prime de 1000 € brut pour le coopteur :

- 500 € brut à la prise de poste,
- 500 € brut à la fin de la période d'essai.

## Ne percevront pas la prime (mais peuvent coopter) :

- Les collaborateurs de la DRH,
- Les membres du Directoire,
- Les managers du poste à pourvoir.



## Qu'est-ce qu'une bonne recommandation ?

Une offre d'emploi vous fait penser à un candidat potentiel dans votre entourage :

- **J'appelle la personne pour lui parler de cette offre et de la CEPAL.**
- Sur l'annonce, je vérifie bien les **compétences nécessaires** ainsi que le **niveau d'expérience demandé.**

**La CEPAL recherche ses nouveaux talents, qui mieux que vous pour parler de vos métiers ?**

# Le process de cooptation

- 1 Consultation des offres d'emploi sur notre site de recrutement [cepal-recrute.com](http://cepal-recrute.com)**  
pour les postes fonctions supports et pour tous les postes du réseau (toutes localisations)



- 2 Prise de contact avec un candidat potentiel**  
Le coopteur contacte une de ses connaissances qui semble correspondre à l'offre et lui présente la CEPAL en s'aidant du Pitch Entreprise disponible sur Horizon RH



- 3 Transmission de la candidature à la DRH**
- Le coopteur envoie le CV et les coordonnées à [drh@cepal.caisse-epargne.fr](mailto:drh@cepal.caisse-epargne.fr)
  - Il mentionne son lien avec le coopté (relation professionnelle, connaissance,...)
  - Il indique les préférences géographiques du coopté



- 4 Information du coopteur**  
La DRH s'engage à communiquer au coopteur la suite donnée tout au long du process

- 5 Process de recrutement**  
Si la candidature est retenue, le candidat est reçu et suit le process habituel de recrutement



- 6 Versement d'une prime**  
Si le candidat est recruté, le coopteur reçoit une prime à la prise de poste puis à la fin de la période d'essai

